



SAMU DE FRANCE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE D'URGENCE



COMMUNIQUÉ

Paris, le 4 juin 2009

Les structures hospitalières d'urgence sont mobilisées en première ligne pour assurer la prise en charge des personnes susceptibles d'avoir été contaminées par le virus A H1N1.

Les Samu Centres 15, les Services mobiles d'urgence et de réanimation et les Services des urgences concourent à cette action en fonction de leurs missions respectives et complémentaires et dans la logique du « plan pandémie grippale » selon ses différentes phases. L'intervention des urgentistes rassure les personnes qui doivent l'être, sécurise par des conseils appropriés le maintien à domicile, oriente au cas par cas, quand cela est nécessaire, les patients vers la structure de soin la mieux adaptée, délivrent, lorsqu'il est indiqué, le traitement nécessaire...

Les urgentistes identifient les cas sensibles, repèrent les questions émergentes dont la réponse n'est pas encore codifiée, détectent les situations complexes (pathologies d'accompagnement ou pathologies sans rapport avec la grippe) et les gèrent de façon appropriée.

La médecine d'urgence permet ainsi - en période exceptionnelle comme elle le fait au quotidien - de dispenser le juste soin à chaque patient et de contribuer à l'amélioration de l'organisation collective.

Le bilan de l'action des structures d'urgence dans l'épidémie de grippe peut, aujourd'hui, apparaître satisfaisant.

Une préparation est toutefois indispensable pour que ces structures soient en mesure de prendre en charge de façon tout aussi efficace et adaptée un nombre beaucoup plus considérable de cas, comme on peut s'y attendre lors de la deuxième vague de la pandémie grippale, en automne 2009.

Les mesures suivantes nous semblent devoir être prises.

Renforcement des centres de régulation médicale des Samu Centres 15.

L'objectif est d'augmenter la capacité humaine et matérielle de la régulation médicale des Samu pour prendre en charge dans les meilleures conditions possibles un nombre de cas très important.

- appel aux médecins volontaires (ex : généralistes retraités) pour venir travailler en renfort dans les Samu où une formation par compagnonnage leur sera délivrée au cours de l'été ;
- définition formelle du cadre d'exercice de ces médecins ;
- création de postes budgétaires temporaires permettant la formation préalable et continue par compagnonnage dans les Samu et, le cas échéant, le recrutement de volontaires non médecins pour assurer des fonctions temporaires d'assistants de régulation médicale (secrétaires médicales hospitalières, personnels d'autres services publics, étudiants...) ;
- étude et mise en œuvre de moyens (téléphoniques et informatiques) destinés à constituer au sein des Samu des extensions de salles de régulation médicale de crise.

Mise en place d'un recueil national des appels et de leur typologie.

L'objectif est de permettre une gestion nationale des informations médicales traitées par les Samu, au moyen d'un nouvel outil offrant, d'une part, à chaque Samu une aide à la régulation médicale (mise à jour automatique de l'algorithme d'aide à la décision) et, d'autre part, aux autorités une exacte appréciation, en temps réel, des sollicitations adressées aux Samu, avec la possibilité d'effectuer sur une base de données nationale unique tous les traitements informatiques nécessaires pour dénombrer les typologies d'appels et les suites données.

Mobilisation nationale des acteurs.

L'objectif est de promouvoir les bonnes organisations et les bonnes pratiques en situation de pandémie.

- organisation d'une journée nationale de retour d'expérience, d'échanges et d'information ;
- organisation de sessions nationales de formation destinées à l'encadrement médical des Samu Centres 15 (deux ou trois praticiens hospitaliers par Samu ainsi que le responsable des médecins généralistes régulateurs au sein du Samu Centres 15) ;
- mise en place d'un programme de démultiplication départementale de ces sessions nationales (Centres d'enseignement des soins d'urgence).

Mise en place de consultations spécialisées dans certains hôpitaux.

L'objectif, considérant l'existence de paliers multiples dans la diffusion de l'épidémie, serait de compléter le dispositif actuel en offrant aux patients, à un temps particulier de l'épidémie, la possibilité d'accéder à des « consultations spécialisées grippe » dans certains hôpitaux.

Patrick GOLDSTEIN

Président de la Sfm

Marc GIROUD

Président de Samu de France